



Rapporteur : Mme ROUSSET

47464

Commission n°1

16 - Economie sociale et solidaire

### Economie sociale et solidaire

Le mercredi 08 février 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h12.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

### Expose :

Confrontées à des défis multiples sur les plans économique, culturel, social, environnemental et sanitaire, les collectivités territoriales doivent pouvoir innover dans la recherche de solutions aux

enjeux de transitions. Dans ce contexte, la participation citoyenne, sous toutes ses formes, constitue un élément fondamental pour assurer la vitalité économique et la qualité de vie dans un territoire. Ce n'est donc pas un hasard si, au cours des dernières décennies, l'Economie sociale et solidaire (ESS) est devenue une réalité de plus en plus présente en Ille-et-Vilaine. Des initiatives naissent en réponse aux besoins et aux aspirations des populations et se déploient par l'action collective en faveur de la production de biens et de services utiles dans les territoires. Ces initiatives sont porteuses d'innovations sociales et leurs impacts se font sentir dans toutes les sphères de la vie : dans l'économie et l'emploi, l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement, le soutien aux personnes vulnérables, l'accès à la culture et dans le "vivre ensemble" au sein des collectivités.

L'ESS représente environ 12,3 % des emplois privés en Ille-et-Vilaine. Cela représente 54 500 salarié.es dont 42 000 salarié.es dans les associations. L'ESS c'est également 4 150 établissements, 43 400 effectifs en équivalent temps plein (ETP), 60 % des emplois de l'action sociale, 67 % des emplois des secteurs sport et loisirs. L'Ille-et-Vilaine représente également 40 % des ETP régionaux de l'ESS du spectacle vivant. En 2019, le Département a apporté un financement à 1 750 associations pour un total de versement de 264 M€ dans le champ de l'action sociale (handicap, enfance, services à domicile, insertion...), le sport, la culture, l'environnement....

Le Département poursuivra en 2023 sa politique de soutien à l'ESS, levier de développement local, de lien social et de mobilisation des habitant.es, en mettant cet outil au service de toutes les politiques départementales.

## **I - LE SOUTIEN A L'EMERGENCE DE PROJETS COLLECTIFS DE TERRITOIRE**

L'ESS est une économie de proximité et un levier pour impliquer les citoyen.nes afin de développer des services à la population en milieu rural, mais aussi en milieu urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Département soutiendra, en 2023, l'émergence de projets locaux d'utilité sociale dans les territoires dans le cadre d'un appel à projet permanent. Ce dispositif aide le financement d'études d'opportunités, plafonnées à 15 000 €, menées dans l'objectif de développer, à terme, une activité économique durable et de l'emploi.

Le 21 juin 2022, un événement a réuni les porteur.euses de projets accompagné.es en 2020 et 2021. Un film de valorisation de ces initiatives territoriales a été réalisé et des visites de sites ont été organisées. En 2022, 11 projets ont été accompagnés dans toute l'Ille-et-Vilaine. Dans le cadre de l'appel à projet, une nouvelle convention type est jointe en annexe 2.

Un financement est également accordé à France active Bretagne qui intervient en phase de préfiguration des projets.

En 2023, une réflexion sera menée pour faire émerger des initiatives locales dans les territoires où les réseaux d'acteur.rices et leurs liens avec les collectivités sont à développer.

## **II - L'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION DES ACTEUR.RICES**

Le Département maintiendra son financement aux organismes d'appui, de conseil et de mutualisation comme Territoires Agiles en Ille-et-Vilaine (TAg 35), les sept pôles de l'ESS, le Groupement d'employeur.euses de l'ESS (Gedes). Le Département accueille également 10 structures au sein de la Maison de l'ESS, située dans les locaux du collège Anne de Bretagne à Rennes.

Le partenariat avec TAg 35 qui vise à accompagner les collectivités territoriales sur le développement d'activités d'utilité sociale sera renouvelé pour une durée de 3 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2023-2025). La convention est jointe en annexe 3.

Le Département reste attentif à la consolidation des modèles économiques des structures d'accompagnement dans le département. Il accompagnera toutes les démarches collectives de mutualisation susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services proposés aux

collectivités et porteur.euses de projets.

### III - LA QUALIFICATION DES PORTEUR.EUSES DE PROJETS

Le Département soutiendra également les deux opérateurs (Reso solidaire et France active Bretagne) dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA). Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. C'est un outil essentiel de la politique transversale. Les partenariats avec Reso Solidaire et France active Bretagne seront renouvelés pour une durée de 3 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2023-2025). La convention type est jointe en annexe 4.

Un soutien sera apporté aux démarches d'éducation populaire portées par l'association les Cigales de Bretagne. Le Département poursuivra les échanges avec le Québec, par le portage de pratiques et d'innovations dans le champ de l'ESS.

### IV - LA VALORISATION DE L'ESS

En 2022, de nombreux évènements et rencontres ont été organisés sur des thématiques variées (ESS et développement local, ESS et foncier). La collaboration avec PEKEA sera poursuivie, ainsi que les échanges de pratiques avec les autres collectivités en lien notamment avec l'association BRUDED.

En 2023, le Département renouvèlera son adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie solidaire (RTES). Un club régional des collectivités engagées dans l'ESS est en structuration. Des actions seront programmées en 2023 pour découvrir des initiatives, partager des méthodes de travail et faire du lien entre les élu.es. En cohérence avec les orientations futures du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), le Département renouvellera son adhésion à l'association commerce équitable France.

Le Département participera à la promotion de l'ESS en soutenant le « Mois de l'ESS » et l'observatoire régional de l'ESS coordonné par la Chambre régionale de l'ESS. Cette activité de veille et d'analyse est un outil essentiel pour la politique transversale en matière d'objectivation des données.

### V - L'ESS AU SERVICE DE TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

Un renforcement des liens entre l'ESS et les politiques départementales a été engagé depuis 2018, aussi bien dans le domaine des solidarités humaines que des solidarités territoriales. Les actions seront poursuivies dans le domaine social, de l'insertion, de l'habitat, du tourisme, de l'agriculture, de la jeunesse, du numérique, de la culture et de l'égalité des chances.

La politique transversale de l'ESS sera actualisée dans l'année 2023, afin de tenir compte des orientations du mandat et des opportunités de mobiliser l'ESS au service des politiques publiques du Département.

## Décide :

- d'approuver l'ensemble des actions ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits mentionnés dans les tableaux annexés ;
- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux divers organismes selon le tableau présenté en annexe 1 ;

- d'approuver la convention type de l'appel à projet « Soutien à l'émergence de projets collectifs de territoire » jointe en annexe 2 ;
- d'approuver les conventions pluriannuelles (2023-2025) avec les associations Startijenn (TAg 35), Reso solidaire et France Active Bretagne jointes en annexes 3 et 4 ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions ou documents relatifs à ces actions ;
- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement millésimées 2023 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Code	Objet	Montant (encours)
EECOF007	Dispositif local d'accompagnement	60 000 €
EECOF012	ESS-STARTIJENN	150 000 €
EECOF014	Appel à projets ESS Emergence	200 000 €

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230104

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation  
Elodie JARNIGON